



INSCRIPTION ANNUELLE AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'OOAQ (VIDÉO 1)

À la page d'accueil de votre profil, cliquez sur l'onglet « Inscription Annuelle 2021-2022 » (il se trouve présentement dans un carré jaune).

LES ÉTAPES D'INSCRIPTION ANNUELLE

La page de l'inscription annuelle comprend huit étapes. Elles doivent toutes être complétées pour que votre inscription annuelle soit effective. Veuillez noter qu'une fois l'étape de l'attestation d'exactitude des renseignements complétée, à l'étape 7, **il ne sera plus possible de retourner aux étapes précédentes**. Chaque étape s'ouvre en cliquant sur sa barre de titre. Elles peuvent se refermer en cliquant sur la flèche à droite.

Inscription annuelle

Veuillez passer chacune des étapes afin de compléter votre déclaration. Vous pourrez ensuite procéder au paiement.

Avancement de votre déclaration :

- 1 Confirmation d'inscription annuelle
- 2 Renseignements personnels
- 3 Employeurs
- 4 Assurance
- 5 Autre ordre, association ou collège professionnel
- 6 Déclaration de culpabilité
- 7 Attestation d'exactitude des renseignements
- Paiement

LA PREMIÈRE ÉTAPE EST LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ANNUELLE

- Deux options sont possibles :

- Cliquez sur le bouton « Continuer » pour procéder avec l'inscription annuelle.*
- Pour un retrait volontaire, choisissez une raison dans le menu déroulant et cliquez sur procéder au retrait.*

1 Confirmation d'inscription annuelle

Par la présente, je confirme mon inscription annuelle

Retrait volontaire

Dans le cas où vous souhaitez ne pas renouveler votre inscription annuelle, vous pouvez procéder à un retrait volontaire en sélectionnant la raison de votre retrait et en appuyant sur le bouton suivant. Votre retrait en tant que membre sera effectif à la fin de la période courante.

Raison:

Procéder au retrait

Continuer >